

CACEIS REPREND LA TENUE DE REGISTRE DES OPC DE PARTAGE « FAIM ET DEVELOPPEMENT » ET « EPARGNE SOLIDAIRE »

Dans la continuité du changement de dépositaire initié en début d'année, nous vous informons que la tenue du registre nominatif des clients pour les 3 compartiments du fonds de partage **Faim et Développement** (Trésorerie, Solidarité et Equilibre), ainsi que du FCP **Epargne Solidaire** sera désormais également transférée au Groupe Caceis, **à dater du 5 septembre prochain**.

Cette décision concerne les fonds de partage qui ont le caractère de « titres au nominatif pur ».

Les principaux changements à retenir

- ▶ Caceis assurera la production de la documentation fiscale, des relevés de situation et des avis d'opération. Les clients recevront désormais cette information de la part de Caceis en lieu et place du Crédit Coopératif.
- ▶ Un nouveau bordereau de souscription (achat) et de rachat (vente) va être mis en place. Il est disponible sur le site d'Ecofi Investissements (rubrique Information aux porteurs)
- ▶ Une révision du délai de prise en compte des ordres d'achat ou de vente de parts. A compter de la date de transfert, les ordres seront acceptés jusqu'au mercredi avant 10h du matin et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée le jeudi suivant.

Ce qui ne change pas

- ▶ Le Crédit Coopératif et son réseau d'agences restent le commercialisateur principal.
- ▶ Ecofi Investissements reste le gérant.
- ▶ Les modalités de partage et de dons en direction des organisations bénéficiaires sont les mêmes.
- ▶ Le profil de risque et la stratégie d'investissements restent inchangés.
- ▶ Les frais ne sont pas modifiés.

Vous trouverez ci-après la lettre aux porteurs qui détaille les modalités de cette opération. Ce courrier n'implique aucune action de votre part.

Les équipes d'Ecofi Investissements restent bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.